



Conseil Municipal

Du
31/03/2015

Réuni à la Mairie de
Villeparois
à 20 heures 30

Sur convocation
adressée par le Maire
aux conseillers
municipaux
le **23/03/2015**

et avis affiché à la
porte de la mairie ce
même jour

Nombre de
conseillers en
exercice : **11**

Président de séance
**Le Maire,
Bruno MICHEL**

Secrétaire de séance
**Nathalie
BAGUET**

**DELIBERATION N°
16**

**DOSSIER
REFERENCE**

Déposée le /
/ 2015
à la Préfecture de la
Haute-Saône

Affichée le : /
/ 2015
A la porte de la Mairie

Annexes :

REPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAÔNE

COMMUNE DE VILLEPAROIS

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE TRENTE-ET-UN MARS, le Conseil Municipal de la Commune de Villeparois s'est réuni à 20 h 30, au lieu habituel de ses séances, sur convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS: Mesdames VINCENT Marie-Thérèse, WAIL Mariam, BAGUET Nathalie, Messieurs BAUGEY Florimond, BOURGEOIS Michel, POUGET Jean-Pierre, ROYER André, MICHEL Bruno, MILLOT Pierre-Edouard, DUARTE-SERRA Jean

**ETAIENT EXCUSEE OU
ABSENTE** :

BOHN Christelle

Pouvoir donné à :

Travaux rue de Fanican – Demandes de subventions

Rapporteur: Le Maire

Plusieurs devis ont été demandés pour la réfection du mur de la rue de Fanican.

La commission d'appel d'offre a décidé de retenir l'entreprise PERRIN de Port sur Saône qui propose un devis s'élevant à 34 741 € HT soit 41 690.20 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide la décision de la commission, et autorise le Maire à signer tous les documents afférant à ce dossier et à déposer des dossiers de demande de subventions.

Plan de financement :

Dépenses :

Devis estimatif Sasu PERRIN : 34 741.84 € HT soit 41 690.20 € TTC

Financement :

-	Amende de police :	4 000.00 €
-	DETR :	5 000.00 €
-	Réserve parlementaire :	5 000.00 €
-	Conseil Général (25%) :	8 685.00 €
-	Fonds propres :	12 056.84 € + TVA 6 948.36 € = 19 005.20 €
	Total :	41 690.20 €

ARRIVÉE

- 8 AVR. 2015

Décision :	Exprimées	10
	Abstention :	0
	Contre :	0
	Pour	10

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Les membres du Conseil,

Le Maire,



The image shows several handwritten signatures in blue ink. On the left, there are five signatures. In the center, there are two more signatures, one of which appears to be 'Bagnel'. On the right, there is a circular official stamp of the commune of Villeparois, with the name 'Bruno MICHEL' printed above a signature.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.

A Villeparois le

